



Paris, le 7 août 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

ORAGES EN ÎLE-DE-FRANCE

Vigilance orange Météo France

Météo France a placé l'Île-de-France en vigilance « orange » pour le risque d'orages aujourd'hui mardi 7 août 2018, de 14H00 à 03H00 dans la nuit. La préfecture de police de Paris appelle les Franciliens à la vigilance et rappelle les précautions d'usage.

Selon Météo France, les orages attendus en Île-de-France dans l'après-midi et la soirée du mardi 7 août pourront être localement forts, accompagnés de grêle et de rafales de vents pouvant atteindre 110 km/h. Ces orages s'apaiseront progressivement en cours de nuit de mardi à mercredi.

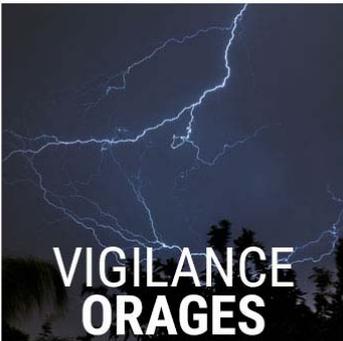
Ces orages peuvent localement provoquer des dégâts, notamment sur les habitats légers et les installations provisoires, ainsi que des inondations de caves et de points bas. Quelques départs de feux pourraient également être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Pour être acteur de votre propre sécurité et de celle de vos proches, tenez-vous régulièrement informé de l'évolution de la situation météorologique, respectez les consignes des autorités et tenez compte des conseils suivants :

- * À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- * Ne vous abritez pas sous les arbres.
- * Évitez les promenades en forêt.
- * En cas d'orage, et si vous êtes à l'extérieur, évitez d'utiliser le téléphone et n'utilisez pas les appareils électriques.
- * Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

- * Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- * En cas de pluies intenses, ne descendez pas dans les sous-sols.
- * Soyez prudents et vigilants si vous devez vous déplacer.
- * Renseignez-vous :
 - sur les conditions météorologiques : www.meteo.fr
 - sur les informations et les conseils pratiques de la Préfecture de police de Paris via le site Internet www.prefecturedepolice.fr ou www.gouvernement.fr/risques/tempete et les réseaux sociaux : compte Twitter @prefpolice et compte Facebook Préfecture de police.
 - sur les conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr [circulation nationale] et www.sytadin.fr [circulation en Ile de France].
 - sur les informations et les conseils pratiques dans les médias : stations de radio notamment France bleu 107.1 pour la région Île-de-France et radio autoroutière 107.7 FM pour l'ensemble du réseau, chaînes de télévision, notamment France 3 IDF pour la région Île-de-France.

 <p>Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri</p>	 <p>Évitez les activités de plein air et les sorties en montagne, en forêt ou près des cours d'eau</p>	 <p>Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi</p>
 <p>Abritez-vous dans un bâtiment en dur, à défaut dans votre véhicule</p>		 <p>Ne courez pas pour éviter la foudre</p>
 <p>Mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés</p>		 <p>Évitez d'utiliser votre téléphone et les appareils électriques</p>
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		